

## Les Français face aux inégalités et à la justice sociale

Nonna Mayer

► **To cite this version:**

Nonna Mayer. Les Français face aux inégalités et à la justice sociale. Revue française de science politique, 2011, 61 (6), pp.1198 - 1200. hal-02299017

**HAL Id: hal-02299017**

**<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-02299017>**

Submitted on 4 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

qualités de celles et ceux qui occupent ces fonctions (chapitre 4). D'autres développements montrent comment l'appréhension de la corruption se module en fonction des attaches partisans et permettent de tracer des tableaux très nuancés, à l'image de celui des sympathisants du Front national qui, « plus sévères et plus dénonciateurs dans leurs représentations de la corruption au sein de la classe politique [...], peuvent être aussi plus laxistes et plus tolérants que les autres dès l'instant où ils intègrent l'acte de corruption dans le cadre d'une action sociale et d'échange de services » (chapitre 5).

La richesse des analyses présentées au fil de ces chapitres permet en tout cas de comprendre comment le système politique français s'est finalement accommodé de ces dénonciations de la corruption des élites politiques. L'enquête dessine en effet les contours de critiques dont les formes et intensités sont extrêmement variées et fragmentées. Elle permet de mettre en évidence des électeurs qui, face aux multiples visages de la corruption, hésitent constamment entre tolérance et indignation : une situation finalement peu propice à la prise au sérieux par les élites politiques de la mauvaise image qu'ont d'eux leurs concitoyens ; un constat qui les incite peu à mettre en place des institutions et politiques effectivement dédiées à la prévention et à la lutte contre la corruption.

**Éric Phélippeau** -

Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, ISP

**Forsé (Michel), Galland (Olivier), dir. - *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale.*** - Paris, Armand Colin, 2011 (Sociétales), 280 p. Annexe.

L'ouvrage présente les premiers résultats de l'enquête « Perception des inégalités et sentiment de justice » (PISJ). Menée par une équipe de sociologues, sous la direction de Michel Forsé et Olivier Galland, elle a été rendue possible grâce au financement conjoint de l'Institut de France (Fondation Simone et Cino Del Duca) et de l'Académie des sciences morales et politiques

et réalisée par l'Institut de sondage Lavalie (GfK-ISL) en septembre-octobre 2009. La passation du questionnaire dure près d'une heure ; administré en face-à-face auprès d'un échantillon par quotas de 1 711 personnes représentatives de la population adulte résidant en France métropolitaine, il explore toutes les facettes du rapport objectif et subjectif aux inégalités. Il s'agit des inégalités relatives aux ressources disponibles (revenu, patrimoine), aux conditions de vie (accès au soin, au logement, à l'éducation) et aux caractéristiques des enquêtés (sexe, âge, origine). Les questions d'opinion classiques voisinent avec des petites histoires faisant réagir à des situations concrètes d'injustice ou d'inégalité. Des indicateurs tirés des grands projets comparatifs comme l'European Values Survey (EVS), l'International Social Survey Programme (ISSP), ou d'autres enquêtes françaises (Insee, DREES<sup>1</sup>) permettent de mettre le cas français en perspective.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les inégalités sociales se sont accentuées à partir des années 1980. La France, jusqu'ici relativement épargnée, connaît depuis dix ans une envolée spectaculaire des très hauts revenus<sup>2</sup>, accentuée par la crise mondiale. Le livre dirigé par M. Forsé et O. Galland vient donc au bon moment explorer la perception des inégalités, les conceptions du juste et de l'injuste qui les sous-tendent, et les politiques publiques souhaitées, thèmes qui correspondent aux trois parties de l'ouvrage. On en retiendra trois enseignements.

L'enquête met en lumière une hypersensibilité française aux inégalités, que notaient déjà des études antérieures<sup>3</sup>. Sur une échelle de perception allant de « inégalités pas fortes du tout » (note 1) à « très fortes » (note 10), le score moyen attribué aux 12 types d'inégalités retenues frôle 7. Il atteint un niveau record de 8 pour les inégalités de revenu, dont les trois quarts de l'échantillon pensent qu'elles vont augmenter dans les cinq ans qui viennent. Une majorité d'interviewés juge également que ces inégalités sont insupportables. Sur une échelle allant de 1 (« elles sont toujours acceptables ») à 10 (« jamais acceptables »), le score

1. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministères de la Santé et du Travail).  
2. OCDE, *Croissance et inégalités. Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, octobre 2008 ; Julie Solard, « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », dans Insee, *Les revenus et les patrimoines des ménages*, Paris, 2010, p. 45-64 ; et Camille Landais, « Les hauts revenus en France (1998-2006) : une explosion des inégalités ? », Paris, School of Economics, juin 2007.  
3. Louis Chauvel, « Tolérance et résistance aux inégalités », dans Hugues Lagrange (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Paris, PUF, 2006, p. 23-40.

moyen frôle 7,5. Si les inégalités les moins acceptées concernent l'accès aux soins, au logement, ainsi que les discriminations liées au sexe et à l'origine, le sentiment que les écarts de revenu sont trop importants reste dominant : 89 % de l'échantillon estiment qu'il faudrait « réduire les différences entre les revenus importants et les revenus faibles ». Cette position est confirmée par l'écart systématique observé entre les revenus attribués par les interviewés à un certain nombre de professions, allant de l'ouvrier non qualifié en usine au P.-D.G. ou à une star du football, et les revenus à leurs yeux souhaitables. Au total, une majorité de répondants (58 %) a le sentiment de vivre dans une société « plutôt injuste ».

Le second constat est celui de la cohérence des jugements exprimés, en particulier dans le domaine des revenus. Les personnes interrogées témoignent d'une assez bonne connaissance de la réalité économique, elles estiment correctement le montant du SMIC ou l'éventail des salaires. Leurs critères de jugement mettent en œuvre les principes fondamentaux de la justice distributive, le triptyque besoins/mérites/égalité. Pour 95 % d'entre elles, une société juste doit garantir à chacun la satisfaction des besoins de base (logement, nourriture, habillement, santé, éducation). Une certaine différenciation des revenus est toutefois jugée nécessaire pour plus des deux tiers, tenant compte des efforts individuels accomplis au travail (95 % d'accord), des mérites individuels (85 %) ou des talents personnels différents (84 %). Les répondants se conforment ainsi implicitement au principe du « maximin » au cœur de la théorie de la justice comme équité formulée par John Rawls, qui fait des inégalités socio-économiques en faveur des plus démunis les seules qui soient acceptables. Ce résultat est d'autant plus intéressant qu'il contredit les conclusions d'expériences antérieures menées sur des échantillons non représentatifs (p. 251).

Troisième enseignement, c'est à l'État que la majorité des personnes interrogées fait confiance pour la correction de ces injustices, les hommes plus encore que les femmes, avec le sentiment qu'il ne le fait pas assez. Sur une échelle

d'interventionnisme économique graduée de 1 à 10, six interviewés sur dix donnent une note égale ou supérieure à 7, autant sont en faveur d'une hausse du RMI/RSA, les deux tiers pensent que le niveau des impôts des personnes à haut revenu devrait être augmenté.

Les 23 chapitres du livre font un ensemble clair et pédagogique. Tableaux et graphes sont bien choisis, les références bibliographiques sont à jour et, en annexe, on peut se reporter au texte exact des questions avec les fréquences. On regrettera seulement que les dimensions politique et psychologique soient si peu abordées. La stabilité de l'ordre politique repose sur un minimum de cohésion économique et sociale. Platon déjà le soulignait : « Si un État veut éviter la désintégration sociale, il doit veiller à ne tolérer aucune augmentation de l'extrême pauvreté comme de l'extrême richesse dans quelque partie que ce soit du corps social, parce que l'une comme l'autre conduit au désastre »<sup>1</sup>. La crise économique et financière ouverte par les *subprimes* et la faillite de Lehman Brothers aggrave les écarts, fait grimper le chômage et incite les gouvernements, à des degrés divers, à adopter des plans d'austérité (gel des dépenses publiques, hausses d'impôts). Ce contexte pourrait avoir un impact politique déstabilisateur dans des démocraties attachées à l'égalité et à la justice sociale. L'enquête, dont le terrain commence un an après la crise, pouvait permettre de le vérifier. Or, curieusement, elle ne comporte qu'un seul indicateur politique *stricto sensu*, le positionnement sur l'axe gauche-droite. Ni le potentiel protestataire (grèves, manifestations de rue), ni la proximité partisane, ni les intentions de vote si des élections avaient lieu demain, ne sont pris en compte et c'est bien dommage.

L'enquête fait aussi l'impasse sur la psychologie des inégalités. Par exemple, elle ne comprend pas d'indicateur des émotions. Pourtant, celles-ci (colère, anxiété, enthousiasme...) forment le soubassement des raisonnements et des comportements politiques<sup>2</sup>. L'indignation morale contre ce qui est perçu comme une injustice partagée est le ressort émotionnel de base des mobilisations collectives. De même, les travaux sur les orientations à la dominance sociale<sup>3</sup>, ou sur la

1. Platon, *Les Lois*, cité dans Tony Atkinson, Michel Glaude, Lucile Olier (dir.), *Les inégalités économiques*, Paris, La Documentation française, 2001, p. 18.

2. Voir William Gamson, *Talking Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

3. Voir notamment Jim Sidanius, Felicia Pratto, Shana Levin, « Social Dominance Theory and the Dynamics of Intergroup Relations : Taking Stock and Looking Forward », *European Review of Social Psychology*, 17, 2006, p. 271-320.

discrimination intergroupes, auraient pu être utilement mobilisés pour comprendre la genèse des jugements sur les inégalités, notamment celles qui tiennent au genre et à l'âge, au-delà des considérations sur la justice distributive.

Ces remarques sont moins des critiques que des incitations à aller plus loin. On ne peut que recommander la lecture de cet ouvrage passionnant, qui balaie bien des idées reçues, et attendre la suite avec impatience, puisque l'enquête par questionnaire est assortie d'une enquête qualitative à base d'entretiens semi-directifs, qui devrait prochainement faire l'objet d'un second livre.

**Nonna Mayer** -  
CNRS, Sciences Po Paris, CEE

**Labat (Séverine) - La France réinventée. Les nouveaux bi-nationaux franco-algériens. Une identité transmémoirelle.** - Paris, Éditions Publisud, 2010. 274 p. Annexes. Bibliogr.

Contrairement à ce que suggère le titre de l'ouvrage, Séverine Labat ne traite pas de la double nationalité au sens juridique, mais des nouvelles figures de la double appartenance socioculturelle à la France et à l'Algérie. En effet, l'objet central de ce livre est bien l'analyse des motivations à l'obtention de la nationalité française par des Algériens nés Français, en Algérie, avant l'indépendance (selon la procédure de la « réintégration »), puis par des Algériens demandant, au terme de quelques années de séjour en France, la *naturalisation*. Il s'agit donc d'aborder dans quelles conditions l'acquisition de la nationalité française peut être conçue, pour ces Algériens, comme « un acte volontaire tirant les conséquences de cette double appartenance » (p. 122). L'accélération du phénomène est d'ailleurs statistiquement mesurable, les naturalisations annuelles passant de 287 à 6 270 entre 1985 et 2008, tandis que les réintégrations passent, au cours de la même période, de 1 646 à 6 179 – avec, dans les deux cas, des pics en 1994, puis entre 1999 et 2001, c'est-à-dire respectivement au temps des violences liées à la guerre civile algérienne, puis au moment des politiques de réconciliation nationale et des émeutes en Kabylie.

Dans ces conditions, c'est d'abord l'histoire de la construction nationale algérienne qui fournit

une première grille de lecture du phénomène. Construite, dès l'indépendance, autour des deux valeurs centrales que sont l'islam et la résistance à l'occupant – l'islam conjurant sous la domination coloniale le risque de dépersonnalisation des « Algériens », la nation algérienne est instrumentalisée par un régime autoritaire qui interdit d'en discuter les fondements. Lorsque la crise pétrolière des années 1980 prive l'État d'une clientèle qui vit d'espoirs d'ascension sociale et de redistribution de la rente pétrolière, le mouvement islamiste resocialise la jeunesse défavorisée dans le cadre d'une communauté des fidèles (« *oumma* ») non ajustée à l'appartenance à un territoire : produit d'un mouvement de contestation populaire, le Front islamique de salut (FIS) vise à s'approprier l'un des piliers de la construction nationale, l'islam. Dès lors, suite à l'interruption du processus électoral, la violence des islamistes comme celle de l'État favorisent le délitement du lien national. D'autant que le président Bouteflika convoque la religion pour renforcer la légitimité d'un régime qui ne peut plus mobiliser la seule « famille révolutionnaire » : les dirigeants algériens ont bien créé les conditions d'une « transgression » du lien national.

La transgression concerne d'abord les immigrés, autrefois contrôlés par l'État algérien *via* l'Amicale des Algériens en Europe, émanation du parti unique, alors que l'Algérie considérait l'émigration vers la France comme un mal nécessaire mais temporaire. Tandis que peu d'Algériens demandent la naturalisation pendant les Trente Glorieuses, leur attachement à l'Algérie se mêle progressivement à leur francisation, leurs enfants étant nés en France et les possibilités de travail en Algérie demeurant limitées. L'impossible retour de l'émigré-immigré<sup>1</sup> rend compte de l'installation définitive des anciens immigrés en France, tandis que leurs enfants, qui y sont nés, font valoir leur droit à la citoyenneté. D'où la « bi-nationalité » instrumentale *via* la naturalisation des immigrés : elle correspond à la possibilité de bénéficier d'une citoyenneté sociale et politique dans le pays où sont nés et vivent leurs enfants. Reste que la « bi-nationalité » est également *expres-sive*, essentiellement pour les élites algériennes de culture francophone (universitaires, médecins, journalistes, magistrats, policiers...) qui fuient le pays dans les années 1990. Socialisés dans les écoles françaises, issus des classes moyennes lettrées

1. Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.